

4 novembre 2008

08.397

**Question Jean-Daniel Blant**

**Accueil des chiens dangereux dans notre canton, qu'en est-il exactement?**

Lors de la précédente session du Grand Conseil, nous avons interpellé le Conseil d'Etat sur la question d'un éventuel tourisme en matière d'accueil pour des chiens dangereux en provenance d'autres cantons. Dans sa réponse du 1<sup>er</sup> octobre, le Conseil d'Etat nous avait déclaré que ce cas de figure n'existait pas ou seulement exceptionnellement.

Cette réponse ne peut nous satisfaire car elle ne correspond pas à la réalité.

Notre question était motivée par un article paru dans le journal *24 Heures* (du 16 août 2008, p. 23: "Neuchâtel offre l'asile aux molosses vaudois qui risquent l'euthanasie faute d'intéressés"), article repris à fin septembre par un journaliste de *20 Minutes*.

Une enquête menée par ce même journaliste a ensuite clairement montré que le Conseil d'Etat nous avait donné une fausse information. Selon les renseignements obtenus auprès du vétérinaire cantonal ce ne sont pas moins de 15 chiens dangereux qui ont été placés dans le canton via le seul refuge de Cottendart (voir article du *20 Minutes* du 7 octobre 2008), *et ce n'est qu'en date du 6 octobre* que le vétérinaire cantonal a "prié le refuge de Cottendart d'arrêter d'accueillir des chiens vaudois".

Nous attendons dès lors une prise de position plus précise du Conseil d'Etat, en espérant qu'il se documente un peu mieux sur la réalité de la situation. Nous souhaiterions aussi savoir ce qu'il en est des autres refuges, ou de chiens en provenance d'autres cantons que le canton de Vaud. On nous a aussi parlé d'annonces circulant sur Internet.

Nous ne pouvons ainsi que répéter notre question du 1<sup>er</sup> octobre:

Quelles mesures compte prendre le Conseil d'Etat pour éviter l'arrivée de ces fâcheux canidés?

Cosignataires: D. Angst, M.-F. Monnier Douard et J.-C. Pedroli.